

Seresta

Par [Maman58](#) Postée le 21/07/2019 11:48

Bonjour mon médecin m'a prescrit baclofène et seresta pour mon sevrage, mais j'ai peur de prendre le baclo... Suite à une mauvaise expérience avec le sélincro, est-ce que le seresta peut suffire à lui seul
Merci

Mise en ligne le 23/07/2019

Notre service ne comportant pas de médecin, aussi nous ne pouvons pas vous conseiller de façon très précise. Voici quand même quelques informations qui pourraient vous aider

Le Seresta® est un médicament anxiolytique qui permet de calmer ou de diminuer les angoisses. L'arrêt de la consommation d'alcool est un moment délicat qui fait souvent ressortir des angoisses plus ou moins importantes. C'est pour cela que votre médecin vous a prescrit ce médicament.

Chez certaines personnes un anxiolytique peut suffire à passer les premières semaines du sevrage. Chez d'autres personnes, des médicaments spécifiques aux problèmes d'alcool sont nécessaires. Ils aident à arrêter ou à réduire la consommation d'alcool.

Le Baclofène et le Sélincro font partie de ces médicaments mais sont deux traitements différents. Avec le baclofène, vous ne revivrez pas forcément la mauvaise expérience que vous avez vécue quand vous preniez du Sélincro.

Mais dans tous les cas, il est important que vous soyez à l'aise avec le traitement qui vous a été prescrit donc nous vous invitons à revoir votre médecin. Il ne faut pas hésiter à lui faire part de vos craintes, à lui poser toutes vos questions sur le traitement et sur la raison qui l'amène à vous le proposer aujourd'hui.

Si ce dialogue vous semble difficile, vous pouvez aussi vous tourner vers des structures spécialisées nommées Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). L'accueil se fait dans un cadre confidentiel et gratuit par une équipe composée de plusieurs professionnels (en général médecin addictologue, psychologue, infirmier...) qui ont l'habitude de prendre en charge les personnes en difficulté avec l'alcool.

Vous trouverez ci-dessous, si besoin, les coordonnées d'un CSAPA proches de chez vous.

Pour toutes autres questions ou pour un soutien ponctuel, sachez que nos écoutants sont disponibles soit par téléphone au 0980 980 930, appel anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à 2h, soit par Chat, via notre site internet www.alcool-info-service.fr, tous les jours de 14h à minuit.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

ANPAA de la Nièvre - Centre d'Addictologie de Nevers

15 rue du Moulin d'Ecorce
58000 NEVERS

Tél : 03 86 61 56 89

Site web : www.anpaa.asso.fr

Consultat° jeunes consommateurs : Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Alcool info service](#)